



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orphelins

Question écrite n° 16306

Texte de la question

M. François-Xavier Villain attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, sur certains traitements inégalitaires existant encore entre certaines catégories de victimes de la guerre, de la déportation et de la résistance. C'est le cas notamment de certains orphelins de victimes mortes en déportation ou massacrées pour des faits de résistance. Une commission spéciale devait être envisagée pour examiner les cas particuliers non encore traités. Il lui demande quel est l'état des travaux réalisés et des résultats obtenus.

Texte de la réponse

Comme cela a été annoncé au Parlement lors des débats budgétaires pour 2008, le préfet Jean-Yves Audouin a été chargé d'une mission d'étude juridique et financière sur ce sujet. Conformément à la demande des parlementaires en séance, les recommandations de cette mission seront présentées en juin 2008. Elles seront ensuite examinées par une commission consultative qui comprendra les associations concernées, y compris celles du monde combattant, à l'automne 2008. Le Gouvernement prendra ensuite les décisions qu'il estimera conformes à l'intérêt général.

Données clés

Auteur : [M. François-Xavier Villain](#)

Circonscription : Nord (18^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16306

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 février 2008, page 1079

Réponse publiée le : 13 mai 2008, page 4004